



Prolonger le bail d'une semaine

Par **matthieu**, le **03/12/2010** à **11:10**

Bonjour,

je me retrouve dans une situation difficile aujour d'hui, je suis en colocation avec deux personne qui payent le loyers avec moi et avec trois bail differents. notre préavis est fini dans 4 jour mardi 7 decembre 2010 mais je ne peux pas avoir les clés de mon futur appartement avant le 14 decembre. n'ayant pas les moyen de payer un garde meuble pdt une semaine et deux fois un camoin de déménagement suis-je en droit de demander une prolongation d'une semaine?

Par **amajuris**, le **03/12/2010** à **12:11**

bjr,

vous pouvez demander une prolongation c'est votre droit mais votre propriétaire bailleur peut tout à fait refuser cette prolongation c'est également son droit, une telle prolongation présente des risques pour votre bailleur car cela peut être assimilé à un renouvellement tacite de bail. il vous appartenait d'obtenir un nouvel appartement à la date de fin de bail du précédent, c'était votre problème et non celui de votre bailleur.

cdt

Par **fabienne034**, le **04/12/2010** à **09:16**

comme dit plus haut le bailleur peut refuser pour éviter que les nouveaux locataires se

retrouver à la rue

en revanche si l'appartement est vide il n'a pas de raison de refuser

pour tout savoir sur le bail:

<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>

Par **mimi493**, le **04/12/2010** à **12:23**

A noter aussi que le bailleur, s'il refuse, et que vous vous maintenez dans les lieux, peut vous faire condamner en dommages et intérêts (imaginez qu'il ait reloué et que les locataires se retrouvent à la rue !)